

Le RASED tient un rôle important dans l'atteinte des priorités ministérielles notamment dans l'accompagnement des équipes dans les apprentissages fondamentaux au regard des résultats des évaluations de CP/CE1. Les missions du RASED évoluent pour intégrer de nouvelles pratiques telles que la prévention ou la co-intervention avec les enseignants.

Dans ce cadre, plusieurs réunions de travail avec les membres du RASED ont permis d'élaborer des outils et un tableau de bord commun à l'échelle de la circonscription afin de hiérarchiser les interventions dans le respect de ces nouvelles directives.

Cette note de service vous rappelle les principales modalités d'intervention du RASED.

1 - Rappel sur l'accompagnement des élèves à besoins éducatifs particuliers et les rôles partagés des enseignants et du RASED

La note de service n°2 décrit les missions d'accompagnement et de suivi des élèves à besoins éducatifs particuliers, missions qui, je vous le rappelle, relèvent en premier lieu de la compétence de chaque enseignant.

La sollicitation des aides spécialisées du RASED ne doit intervenir qu'à l'issue de la mise en œuvre de cet accompagnement par l'enseignant et lorsque les résultats de cet accompagnement ne permettent pas à l'élève de surmonter ses difficultés.

Les membres du réseau ont pour vocation, de par leurs compétences spécifiques, à venir renforcer les équipes pédagogiques, tant dans leur réflexion que dans leur intervention auprès des élèves, sur des difficultés persistantes.

La première de nos priorités porte ainsi sur le repérage de ces difficultés persistantes pour solliciter les aides du réseau à bon escient.

2 - Fiches de demande d'aide

La fiche de demande d'aide que vous trouverez ci-jointe a été actualisée.

J'attire votre attention sur le fait que cette fiche constitue l'unique moyen de solliciter l'intervention du RASED et donc, qu'il n'y aura pas de prise en charge sans cette demande, hors urgence particulière pour laquelle la fiche sera transmise a posteriori.

Cette demande, faite à tout moment de la scolarité à l'école primaire :

- doit être réalisée même s'il n'y avait pas ou peu d'intervention du réseau auparavant au sein de votre école afin d'avoir une vision complète des besoins à l'échelle de la circonscription,
- doit faire suite, pour les interventions des enseignants spécialisés E et G, à un PPRE, en vous rappelant que tout PPRE ne donne pas systématiquement lieu à la sollicitation du RASED (voir note de service N°2),
- doit être rédigée pour tout type d'intervention : maitres E, maitres G et psychologues scolaires. Concernant ces dernières, une fiche de demande d'aide doit aussi être réalisée dans le cadre d'une saisine MDPH, CDO ou d'un passage anticipé,
- doit être précédée d'une information des familles.

Cette fiche est à renvoyer à l'antenne RASED de votre secteur pour le 21 juin 2019.

3- Le traitement des demandes selon les priorités d'aides du RASED

Les missions prioritaires du RASED portent sur la prévention en cycle 1 et la remédiation en cycle 2, notamment dans les classes à effectif important et/ ou multiniveaux.

Le traitement des demandes s'effectue dans le respect de ces missions, il est réalisé selon l'importance des difficultés de l'élève et de son contexte.

La sollicitation du RASED ne sera pas systématiquement suivi d'une prise en charge d'élève. L'aide concernera également l'accompagnement des enseignants à l'identification des difficultés, à la mise en place de modalités de différenciation, à la rédaction des PPRE sans oublier l'accompagnement à l'analyse des résultats des évaluations nationales qui doit guider les enseignants dans le repérage des difficultés.

S'il revient bien aux membres du réseau de définir les meilleures modalités d'intervention en réponse aux besoins de chaque élève, je vous propose également de tenir compte des dernières directives académiques et travaux de recherche en la matière qui montrent l'intérêt de privilégier la co-intervention au sein des classes.

Les demandes seront étudiées en fin d'année pour hiérarchiser les situations et programmer les interventions à réaliser, dès la rentrée, pour les cas les plus urgents.

Les secteurs du RASED seront éventuellement ajustés pour que chaque membre puisse répondre au mieux aux besoins prioritaires.

En tout état de cause, les enseignants seront tenus informés des suites données à leur sollicitation via un retour propre à chaque antenne.

4 - Pôle ressource

La «cellule de suivi des élèves» est étendue à un pôle ressource conformément aux directives de la circulaire n° 2014-107 du 18-8-2014 « Fonctionnement des réseaux d'aides spécialisées aux élèves en difficulté (Rased) et missions des personnels qui y exercent ».

Ainsi, des thématiques sur l'accompagnement des enseignants y seront traitées afin d'apporter des outils et des échanges de pratiques. Le premier travail du pôle ressource a porté sur la gestion des élèves en difficultés de comportement et un prochain rendu vous en sera fait.

L'équipe de circonscription se tient à votre disposition pour toute l'aide dont vous pourriez avoir besoin.

Myriam PICHON DUFOURT



Inspectrice de l'Éducation Nationale

Pièce jointe : Fiche de demande d'aide